

Le Groupe d'Action Financière pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord (GAFIMOAN)

The Middle East and North Africa Financial Action Task Force (MENAFATF)

Reconnaissant les menaces posées par les opérations de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA);

Considérant que cette menace peut être efficacement combattue grâce à la coopération entre les pays de la région MENA;

Rappelant les mesures prises par les Nations Unies en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;

Reconnaissant les 40 Recommandations du Groupe d'action financière («GAFI») sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la prolifération, les conventions connexes des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, les normes internationales universellement acceptées à cet égard, en plus de toute autre norme adoptée par les Etats arabes pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la prolifération dans la région;

Les pays de la Région MENA devraient travailler conjointement pour se conformer à ces normes afin d'établir un système efficace dont les pays ont besoin pour mettre en œuvre d'une manière qui ne contredit pas leurs valeurs culturelles, les cadres constitutionnels et les systèmes juridiques;

En conséquence, lors d'une réunion inaugurale ministérielle tenue à Manama, Bahreïn, le 30 Novembre 2004, les gouvernements de 14 pays ont décidé de créer le GAFIMOAN comme un organisme régional de type GAFI (ORTG).

Il a été convenu que le siège de cette organisation sera le Royaume de Bahreïn.

Le GAFIMOAN est volontaire et coopératif dans sa nature et indépendant de tout autre organisme ou organisation internationale; il a été créé par un accord entre ses membres et ne repose pas sur un traité international.

Il établit ses propres travaux, règlements, règles et procédures et coopère avec d'autres organismes internationaux, notamment le GAFI, pour atteindre ses objectifs.

La plénière du GAFIMOAN élit parmi ses membres, le Président et le Vice-président ayant une expertise dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, pour une durée d'un an et à condition que le Président et le Vice-président ne soient pas du même pays.

L'Algérie est membre fondateur du GAFIMOAN depuis sa création en novembre 2004.

Membres:

1. Hashemite Kingdom of Jordan
2. United Arab Emirates
3. Kingdom of Bahrain
4. People's Democratic Republic of Algeria
5. Republic of Tunisia
6. Kingdom of Saudi Arabia
7. Republic of Sudan
8. Syrian Arab Republic
9. Republic of Iraq
10. Sultanate of Oman
11. State of Qatar
12. State of Kuwait
13. Lebanese Republic
14. Libya
15. Arab Republic of Egypt
16. Kingdom of Morocco
17. The Islamic Republic of Mauritania
18. Republic of Yemen

Observateurs:

1. The Republic of France
2. The United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
3. The United States of America
4. The International Monetary Fund
5. The World Bank
6. The Co-operation Council for the Arab States of the Gulf (GCC)
7. The Financial Action Task Force
8. The Egmont Group of Financial Intelligence Units (Egmont Group)
9. Palestine
10. The Kingdom of Spain
11. The Asia/Pacific Group on Money Laundering (APG)
12. World Customs Organization (WCO)
13. Arab Monetary Fund
14. Eurasian Group on combating money laundering and financing of terrorism (EAG)
15. United Nations (UN)
16. Federal Republic of Somalia